

FRANCE – OGM : les citoyens souhaitent une interdiction du maïs MON810

Par Christophe NOISETTE

Publié le 26/03/2012, modifié le 10/03/2026

Le ministère de l'Agriculture avait lancé une consultation publique jusqu'au 6 mars sur sa proposition d'arrêté d'interdiction du maïs MON810. Il vient d'en publier les résultats : *"857 réponses ont été reçues, dont 841 sont en faveur d'une interdiction de la culture du maïs MON810 ou expriment une opposition générale aux OGM, et neuf sont au contraire défavorables à une interdiction de la culture du MON810"*. Par ailleurs, sept contributeurs n'ont pas pris position : ils demandent plus de communication de la part du gouvernement ou un référendum sur la question des OGM. Mais concrètement, quel était le but de cette consultation ? Retarder l'adoption de l'arrêté d'interdiction ? On peut se le demander étant donné que les arguments principaux évoqués par les citoyens français, comme la défense de l'apiculture, n'ont pas été repris pour étayer la mesure d'interdiction publiée au JO le 18 mars 2012...

Retour sur les contributions

Parmi les réponses significatives en nombre, le ministère évoque celles qui proposent de compléter l'argumentaire du gouvernement par des éléments en lien avec les conséquences de l'affaire Bablok [1], mettant en exergue *"le risque de disparition des apiculteurs dans certaines régions, et donc du service de pollinisation rendu aux agro-écosystèmes et à la biodiversité sauvage et cultivée"*. Les réponses vont même jusqu'à proposer une solution technique et suggèrent *"également de compléter le projet d'arrêté relatif aux conditions techniques de mise en culture des OGM pour y introduire des distances d'isolement de 10 km entre OGM et ruches, de 800 mètres entre maïs OGM et toute culture de maïs qualifié de 'sans OGM', et de 10 kilomètres entre maïs OGM et toute culture de maïs dit 'population', conventionnel ou qualifié de 'sans OGM'"*. Pourtant majoritaire, cet argument "abeilles" n'a donc pas été retenu. Interrogé par Inf'OGM sur ce sujet, le ministère de l'Agriculture nous précise : *"On avait des arguments environnementaux suffisants. On a travaillé sur cet arrêté d'interdiction pendant plusieurs mois et on a été très attentif à ce qu'il soit solide d'un point de vue juridique. Ainsi, nous ne pouvions pas modifier en quelques jours substantiellement l'argumentaire sans remettre en cause possiblement l'argumentation juridique. Ceci explique pourquoi nous n'avons pas repris cet aspect"*. Un autre groupe de réponses *"évoque (...) les risques du maïs Bt pour la santé humaine et cite une publication du 15 février 2012 concernant la toxicité de la protéine Cry1Ab sur des cellules humaines"*, argument non repris par le ministère car ne concernant pas au sens strict l'environnement. Enfin, un troisième groupe représentatif *"exprime une opposition générale à la culture d'OGM et aux expérimentations"*.

Elle évoque la transmission de pollen aux champs non OGM et les procès en Amérique du nord qui ont donné raison aux victimes des OGM, paysans des champs voisins, apiculteurs. Cette réponse évoque également le peu d'information du public et les pressions exercées par les fabricants d'OGM". D'autres arguments ont été évoqués : "la diffusion des pollens n'est pas contrôlable" ; "on ne sait pas ce que deviennent les toxines émises par ce maïs dans les sols" ; "il y a des incertitudes quant aux effets de pollution génétique sur la flore locale issus de la dissémination de pollens de plants transgéniques" ; "l'apparition de résistance induit à terme une hausse de consommation des pesticides" ; "les PGM sont à l'origine de pratiques culturales néfastes aux agrosystèmes, les désherbages massifs au glyphosate, par exemple, entraînant une pollution des hydrosystèmes dans leur ensemble" ; "[l']incompatibilité de la culture des OGM avec d'autres modes de production agricole, notamment l'agriculture biologique, mais aussi les maïs conventionnels, les AOC, l'apiculture, les filières non OGM, le maïs population", etc. Au final, nous précise le ministère, l'étude d'impact du MON810 sur les larves de coccinelles "est le seul aspect, à quelques détails près, qui a conduit à une modification de l'arrêté d'interdiction du MON810". Du côté des partisans du maïs MON810, les arguments mis en avant par les neuf contributeurs sont des arguments généraux qui affirment l'absence de risques liés au maïs MON810 et dénoncent une décision politique et non scientifique du gouvernement qui "ne peut que discréditer la science et décourager l'expertise scientifique" et mettre « à mal la compétitivité française".

L'opinion publique continue d'être globalement hostile aux OGM

Par ailleurs, deux autres éléments confirment l'hostilité de la population aux OGM. Premièrement, deux pétitions ont été lancées en novembre 2011 : une première qui précise que "on a plus besoin des abeilles que des OGM" a d'ores et déjà été signée par 279 551 personnes. Dans l'autre camp, une pétition intitulée « marre des faucheurs » a récolté 1256 signatures. Deuxièmement, un sondage récent, organisé par l'Initiatives Biotechnologies Végétales (IBV), une organisation favorable aux plantes génétiquement modifiées, conclut que les Français sont plutôt mitigés par rapport aux OGM. Ainsi, seulement 3% des sondés pensent que "la consommation d'OGM ne comporte aucun risque pour la santé humaine", mais 59% pensent que "l'utilisation de plantes OGM résistantes aux attaques des insectes ravageurs permettra de limiter les pertes de productions alimentaires dans les pays du sud" et 26% que "l'utilisation de plantes OGM enrichies en vitamines ou en fer apportera un plus aux consommateurs".

[1] [<http://www.infogm.org/spip.php?article4888>]
